

Client n° 241562

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



N°TVA:

AVOIR n° 09084936 du 28/02/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° 15838115 DU 28/02/25 SUR BON 15837777 AG. CAHORS								
V/REF: CHANTIER 71619 CHATEAU DE CONCORES								
278884.02	BP FUJI NAT.RD 204/ 73KM1 C7 CLE GP	-1	U		200,29	-200,29		
	dont Eco-Contribution					(-0,36)		
278884.01	BP FUJI NAT.RD 204/ 73KM1 C7 CLE PD	-1	U		200,29	-200,29		
	dont Eco-Contribution					(-0,36)		
260864.02	BP A.PL.NEO ETNA CH.204/ 83C7 CLE D	-1	U		424,30	-424,30		
	dont Eco-Contribution					(-0,36)		
AVOIR N° 15838121 DU 28/02/25 SUR BON 15836998 AG. CAHORS								
V/REF: CHANTIER 25476 GRAULIERES								
114224.01	ISOCOTON PNX 120/60-200MM R5,25	-2,16	M2		19,65	-42,44		
	dont Eco-Contribution					(-0,13)		
114193.01	ISOCOTON PNX 120/60-100MM R2,70	-4,32	M2		9,50	-41,04		
	dont Eco-Contribution					(-0,13)		
	Total Eco-Contribution					(-1,34)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
-908,36	20,00% -181,67	-1.090,03	31/03/25	** AVOIR **	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 5

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.